

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2023 - 2024**

Licence Sciences de l'éducation + LAS-R 3

Parcours 1 : Enseignement, éducation et formation
Parcours 2 : Parcours Préparatoire au professorat des écoles

Conseil de Gestion : avis favorable le 16/06/23
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : le 12/09/23

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsables Pédagogique de la mention :

Claire Margolinas - Claire.Margolinas@uca.fr

Dyanne Escorcia - Dyanne.ESCORCIA@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
NIVEAU 1 - Parcours Préparatoire au professorat des écoles	Eric VALIERE	Eric.VALIERE@uca.fr
NIVEAU 2 - Parcours Préparatoire au professorat des écoles	Eric VALIERE	Eric.VALIERE@uca.fr
NIVEAU 1 - Parcours Enseignement, éducation et formation	Catherine LAPORTE	Catherine.LAPORTE@uca.fr
NIVEAU 2 - Parcours Enseignement, éducation et formation	Laurent DASTUGUE	Laurent.Dastugue@uca.fr
NIVEAU 3 + LAS-R 3 - Parcours Enseignement, éducation et formation	Claire MARGOLINAS	Claire.MARGOLINAS@uca.fr

Contact en scolarité : scolarite.inspe@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Feuille de présence pour les stagiaires formation continue (pour tous les diplômés). L'absence n'a pas d'effet sur l'évaluation de l'UE.
Assiduité aux TD	Feuille de présence pour les étudiants boursiers et les stagiaires formation continue (pour tous les diplômés) et feuille de présence pour les étudiants fonctionnaires stagiaires en Master MEEF et pour les étudiants de licence. L'absence n'a pas d'effet sur l'évaluation de l'UE.
Assiduité aux TP	Feuille de présence pour les étudiants boursiers et les stagiaires formation continue (pour tous les diplômés) et feuille de présence pour les étudiants fonctionnaires stagiaires en Master MEEF et pour les étudiants de licence L'absence n'a pas d'effet sur l'évaluation de l'UE.
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 15 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => neutralisation sur aucune épreuve maximum. L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 1 absence injustifiée.

Pour les LASR 3, se référer aux Informations générales et aux Règles des examens spécifiques en annexe

Parcours adaptés (uniquement pour le parcours Enseignement, éducation et formation)

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de 2 absences injustifiées aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Stages		
Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
NIVEAU 1 - Parcours Préparatoire au professorat des écoles	3 semaines	janvier / février-mars / mai-juin
NIVEAU 2 - Parcours Préparatoire au professorat des écoles	3 semaines	janvier/février
NIVEAU 2 - Parcours Enseignement, éducation et formation	2 semaines	janvier-février
NIVEAU 3 - Parcours Enseignement, éducation et formation	3 semaines	octobre-décembre / janvier-février

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24/05/22.

Référent stage pour la formation : stages.inspe@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

NIVEAU 1 - Parcours Enseignement, éducation et formation - S1					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A(1.1)	104, 105, 106, SDL10, SDL13	18	X		
B(2.1)	101, 102, 107, SDL11	9	X		
C(3.1)	103	3	X		

NIVEAU 1 - Parcours Enseignement, éducation et formation - S2					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A'(1.1)	206, 207, SDL20	12	X		
B'(2.1)	203, 204, 208, SDL22, SDL21	9	X		
C'(3.1)	201, 202	9	X		

NIVEAU 1 - Parcours Enseignement, éducation et formation (S1+S2)					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
AA'	104, 105, 106, SDL10, SDL13, 206, 207, SDL20	30	X		
BB'	101, 102, 107, SDL11, 203, 204, 208, SDL22, SDL21	18	X		
CC'	103, 201, 202	12	X		

MODALITÉS DE COMPENSATION

NIVEAU 2 - Parcours Enseignement, éducation et formation - S3					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A(1.2)	306, 307, SDL31, SDL30	12	X		
B(2.2)	301, 302, 305, 308, SDL32	12	X		
C(3.2)	303, 304	6	X		

NIVEAU 2 - Parcours Enseignement, éducation et formation - S4					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A'(1.2)	407, 409, SDL41	9	X		
B'(2.2)	402, 404, 405, 406, SDL40	12	X		
C'(3.2)	401, 403	9	X		

NIVEAU 2 - Parcours Enseignement, éducation et formation (S3+S4)					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
AA'	306, 307, SDL31, SDL30, 407, 409, SDL41	21	X		
BB'	301, 302, 305, 308, SDL32, 402, 404, 405, 406, SDL40	24	X		
CC'	303, 304, 401, 403	15	X		

MODALITÉS DE COMPENSATION

NIVEAU 3 + LAS-R 3 - Parcours Enseignement, éducation et formation - S5					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A(1.3)	505, 509	6	X		
B(3.3)	501, 506	6	X		
C(4.3)	503, 504, 507, 508, 510, 511	18	X		

NIVEAU 3 + LAS-R 3 - Parcours Enseignement, éducation et formation - S6					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A'(1.3)	608	3	X		
B'(3.3)	601, 607, libre	12	X		
C'(4.3)	602, 603, 604, 605, 606	15	X		

NIVEAU 3 + LAS-R 3 - Parcours Enseignement, éducation et formation (S5+S6)					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
AA'	505, 509, 608	9	X		
BB'	501, 506, 601, 607, libre	18	X		
CC'	503, 504, 507, 508, 510, 511, 602, 603, 604, 605, 606	33	X		

MODALITÉS DE COMPENSATION

NIVEAU 1 - Parcours Préparatoire au professorat des écoles (S1+S2)					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A	11, 12 21, 22	15	X		
B	13, 14, 15 23, 24,25	39	X		
C	26, 27	6	X		

NIVEAU 2 - Parcours Préparatoire au professorat des écoles (S3+S4)					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A	31, 32, 41, 42,	24	X		
B	33, 34, 35, 43, 44, 45	27	X		
C	36, 37, 47	9	X		

NIVEAU 1 - Parcours Enseignement, éducation et formation (standard / adapté)

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	1.1	UE 104 : Histoire de l'éducation	3													
					EvT		1	E	1h30				1	E	1h30	
		UE 105 : Apprentissages	3													
					EvT		1	A	1h30				1	A	1h30	
		UE 106 : Sociologie et philosophie de l'éducation	3													
					EvT		1	E	1h30				1	E	1h30	
		UE Introduction à l'analyse linguistique 1	6													
		<i>EC Introduction à l'analyse linguistique 1</i>			<i>Voir M3C de la Licence SDL</i>											
	UE Exercices d'analyse linguistique 1	3														
	<i>EC Exercices d'analyse linguistique 1</i>			<i>Voir M3C de la Licence SDL</i>												
	2.1	UE 101 : Langages artistiques	3													
					EvC	100%					1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 102 : Langages mathématiques	3													
					EvC	100%					1	E	1h30	1	E	1h30
UE AU CHOIX																
UE 107 : Langages des représentations du monde et de l'activité humaine		3														
			EvC	100%					1	E	1h30	1	E	1h30		
UE Langue et société 1	3															
<i>EC Langue et société 1</i>			<i>Voir M3C de la Licence SDL</i>													

3.1	UE 103 : Expériences	3											
	O2i MTU DOC Expériences			EvC	100%			1	E	1h30	1	A	
		30											
1.1	UE 206: Politique de l'éducation	3											
				EvT		1	A	1h30			1	A	1h30
	UE 207: Technologies et éducation	3											
				EvT		1	A	1h30			1	A	1h30
	UE Phonétique articulatoire et acoustique	6											
	<i>EC Phonétique articulatoire et acoustique</i>		<i>Voir M3C de la Licence SDL</i>										
2.1	UE 203: Langage des systèmes naturels et techniques	3											
				EvC	100%			1	E	1h30	1	E	1h30
	UE 204: Langue française	3											
				EvC	100%			1	E	1h30	1	E	1h30
	UE AU CHOIX												
	UE 208: Langages du corps	3											
				EvC	100%			1	A	1h30	1	A	1h30
	UE Exercices d'analyse linguistique 2	3											
	<i>EC Exercices d'analyse linguistique 2</i>		<i>Voir M3C de la Licence SDL</i>										
UE Syntaxe 1 (AU CHOIX)	3												
	<i>EC Syntaxe 1</i>		<i>Voir M3C de la Licence SDL</i>										
3.1	UE 201: Anglais	3											
				EvC	100%	2		2	E	1h	2	E	1h
									O	5min		O	5min
	UE 202: Expériences	6											
	O2i MTU DOC Expériences			EvC	100%			1	E	1h30	1	E	1h30
	Développement durable												
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 105 206 207 **208 RSE et deuxième chance**: nature de l'épreuve "Autre": Test Moodle réalisé en 1h30 Questionnaire à Choix Multiples et/ou Questions à Réponse Courte et/ou Questions Ouvertes

UE 103: nature de l'épreuve de seconde chance "Autre": Dossier numérique à remettre durant la période d'examen

Les étudiants PASS-R passent les mêmes épreuves que les étudiants RSE

UE 101 102 107 103 203 204 208 201 202 : Choix de modalité EvC. Il y aura bien au moins 2 notes d'évaluation continue. Certaines épreuves seront constituées par un dossier numérique individuel ou collectif, qui pourra permettre d'obtenir des notes relatives à plusieurs UE ou EC. Ces modalités seront précisées par l'équipe pédagogique dès le début des enseignements

UE 202 - EC Développement durable : nature de l'épreuve "Autre" : **les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe**

NIVEAU 2 - Parcours Enseignement, éducation et formation (standard / adapté)

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 27 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance				
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
3	1.2	UE 306 : Educations	3													
					EvT		1	A					1	A		
		UE 307 : Apprentissages	3													
					EvT		1	A	1h30					1	A	1h30
		UE 30 Phonologie	3													
					<i>Voir M3C de la Licence SDL</i>											
		UE 31 Lexicologie 1: morphologie lexicale	3													
					<i>Voir M3C de la Licence SDL</i>											
		UE 301 : Formation de la personne et du citoyen	3													
					EvC	100%					1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 302 : Langue française	3													
					EvT		1	A	1h30					1	A	1h30
		UE 305 : Langage du corps	3													
					EvT		1	A	1h30					1	A	1h30
		UE AU CHOIX														
	UE 308 : Langages des systèmes naturels et techniques	3														
				EvC	100%					1	E	1h30	1	E	1h30	
	UE 32 Syntaxe 2	3														
				<i>Voir M3C de la Licence SDL</i>												
	UE 303: Anglais	3														

				EvC	100%				1	E	1h	1	E	1h
	3.2	UE 304: Expériences	3											
				EvT		1	A	1h30				1	A	1h30
			30											
		UE 407: Histoire de l'éducation	3											
				EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	1.2	UE 409: Sociologie et philosophie de l'éducation	3											
				EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 41 Lexicologie 2: sémantique lexicale	3											
				<i>Voir M3C de la Licence SDL</i>										
		UE 404: Langages informatiques	3											
				EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 405: Langages artistiques	3											
				EvC	100%				1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 406: Langages des représentations du monde et de l'activité humaine	3											
	2.2			EvC	100%				1	E	1h30	1	E	1h30
		UE AU CHOIX												
		UE 402: Langages mathématiques	3											
				EvC	100%				1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 40 Histoire de la langue	3											
				<i>Voir M3C de la Licence SDL</i>										
		UE 401: Anglais	3											
				EvC	100%				1	O	10min	1	O	20min
	3.2	UE 403: Expériences	6											
				EvC	100%				1	A		1	A	
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 307 302 305 304 - "Autre": Test Moodle réalisé en 1h30 Questionnaire à Choix Multiples et/ou Questions à Réponse Courte et/ou Questions Ouvertes

UE 306 - "Autre": dossier numérique à remettre pendant la période d'examen

UE 403 RSE et 2e chance - "Autre": dossier numérique à remettre pendant la période d'examen ; le dossier prend en compte le stage effectué

UE 301, UE 308, UE303, UE 405, UE 406, UE 401, UE 402, UE 403 : Choix de modalité EvC. Il y aura bien au moins 2 notes d'évaluation continue. Certaines épreuves sont constituées par un dossier numérique individuel ou collectif.

UE 403 : un dossier remis en EvC prend en compte le stage effectué

La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

NIVEAU 3 + LAS-R 3 - Parcours Enseignement, éducation et formation (standard / adapté)

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 36 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance				
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
5	1.3	UE 505: Technologies et éducation	3													
					EvT		1	A	1h30				1	A	1h30	
		UE 509: Educations	3													
					EvC	100%					1	E	1h30	1	E	1h30
	3.3	UE 501: Anglais	3													
					EvC	100%					1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 506: Stage et Projet tutoré	3													
		EC1: Stage		0,5	EvT		1	A					1	A		
		EC2: Projet tutoré		0,5	EvT		1	A					1	A		
	4.3	UE 503: Perspectives éducatives et didactique des mathématiques	3													
					EvC	100%					1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 504: Perspectives éducatives et didactique du français	3													
					EvT		1	A	1h30				1	A	1h30	
		UE 507: Perspectives éducatives et didactique des arts	3													
					EvC	100%					1	E	1h30	1	E	1h30
UE 508: Perspectives éducatives et didactique des technologies		3														
				EvC	100%					1	A		1	A		
	UE 510: Perspectives éducatives et didactique de l'informatique	3														
				EvC	100%					1	E	1h30	1	E	1h30	

		UE 511: Perspectives éducatives et didactique des langues vivantes	3													
					EvT		1	A				1	A			
			30													
6	1.3	UE 608: Politique de l'éducation	3													
					EvT		1	A				1	A			
	3.3	UE 601: Anglais	3													
						EvC	100%				1	O	20min	1	O	20min
		UE 607: Stage et Projet tutoré	6													
		EC1: Stage		0,4	EvT	20%	1	A					1	A		
		EC2: Projet tutoré		0,2	EvC		1			1	O	10min	1	O	10min	
			0,4	EvT	1		A					1	A			
			UE Libre	3												
	4.3		UE 602: Perspectives éducatives et didactique des mathématiques	3												
						EvC	100%				1	E	1h30	1	E	1h30
			UE 603: Perspectives éducatives et didactique du français	3												
					EvC	100%				1	E	1h30	1	E	1h30	
		UE 604: Perspectives éducatives et didactique de l'éducation physique	3													
					EvT		1	A	1h30				1	A	1h30	
		UE 605: Perspectives éducatives et didactique des sciences humaines et sociales	3													
					EvC	100%				1	E	1h30	1	E	1h30	
		UE 606: Perspectives éducatives et didactique de la formation de la personne et du citoyen	3													
					EvT		1	E	1h30			1	E	1h30		
			30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 505 504 604 - "Autre": Test Moodle réalisé en 1h30 Questionnaire à Choix Multiples et/ou Questions à Réponse Courte et/ou Questions Ouvertes

UE 506 EC1 et EC2 UE 508 UE 511 UE 608 UE 607 EC1 et EC2 - "Autre": dossier numérique à remettre pendant la période d'examen

UE 509 501 503 507 508 510 601 602 603 605 : Choix de modalité EvC. Il y aura bien au moins 2 notes d'évaluation continue. Certaines épreuves sont constituées par un dossier numérique individuel ou collectif.

UE 506 EC1 et EC2 607 EC1 et EC2 : les dossiers remis prennent en compte le stage effectué

NIVEAU 1 - Parcours Préparatoire au professorat des écoles

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	UE 11 : Sciences de l'éducation et connaissance du système	6												
		EC 1 : Histoire de l'éducation													
		EC 2 : Sociologie et philosophie de l'éducation			EvC	100%	2	E		2	E	1h30	2	E	1h30
	B	UE 12 : Langage et communication	3												
		EC 1 : Langage des représentations du monde			EvC	100%	2	A+E		1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 13 : Fondamentaux	9												
	B	EC 1 : Français		0,5	EvC	100%	2	E		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 2 : Maths		0,5	EvC	100%	2	E+A		1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 14 : Polyvalence	9												
		EC 1 : Philosophie		0,2	EvC	100%	2	E		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 2 : EPS		0,2	EvC	100%	2	A		1	A		1	A	
		EC 3 : Histoire-Géographie		0,2	EvC	100%	2	A		1	E	1h	1	E	1h
		EC 4 : Sciences et Technologies		0,2	EvC	100%	2	E		1	E	1h	1	E	1h
		EC 5 : Arts plastiques et musique		0,2	EvC	100%	2	A		1	A		1	A	
	B	UE 15 : Langue vivante	3												
EC 1 : Anglais				EvC	100%	2	E		1	E	1h30	1	E	1h30	
		30													

2	A	UE 21 : Sciences de l'éducation et connaissance du système	3												
		EC 1 : Politique de l'éducation			EvC	100%	2	A		2	E	1h30	2	E	1h30
		EC 2 : Technologie et éducation													
		UE 22 : Langage et communication	3												
	EC 1 : Langage du corps			EvC	100%	2	E		1	E	1h30	1	E	1h30	
	B	UE 23 : Fondamentaux	9												
		EC 1 : Français		0,5	EvC	100%	2	E		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 2 : Maths		0,5	EvC	100%	2	E+A		1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 24 : Polyvalence	6												
		EC 1 : Philosophie		0,2	EvC	100%	2	E		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 2 : EPS		0,2	EvC	100%	2	A		1	A		1	A	
		EC 3 : Histoire-Géographie		0,2	EvC	100%	2	A		1	E	1h	1	E	1h
		EC 4 : Sciences et Technologies		0,2	EvC	100%	2	E		1	E	1h	1	E	1h
		EC 5 : Arts plastiques et musique		0,2	EvC	100%	2	A		1	A		1	A	
		UE 25 : Langue vivante	3												
	EC 1 : Anglais			EvC	100%	2	E		1	E	1h30	1	E	1h30	
	C	UE 26 : Parcours personnalisé	3												
		EC 1 : Méthodologie pour entrer dans le travail universitaire			EvC	100%	2	A		2	A		2	A	
		EC 2 : Module d'accompagnement personnalisé													
		EC 3 : Module développement durable													
		UE 27 : Professionnalisation et stage	3												
EC 1 : Accompagnement de stage				EvC	100%	2	A		1	A		1	A		
EC 2 : Analyse de pratique															
EC 3 : Conférences et rencontres de professionnels		NON ÉVALUÉ													
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 12 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : Devoir maison

UE 13 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier

UE 14 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier numérique et épreuve physique (RSE et 2de chance : dossier numérique)

UE 14 EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : deux dossiers documentaires thématiques à rendre en Histoire et en Géographie

UE 14 EC5 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier numérique en deux parties (Arts plastiques et musique)

UE 21 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier collectif

UE 21 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : Epreuve écrite avec document à composer chez soi

UE 23 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier

UE 24 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier numérique et épreuve physique (RSE et 2de chance : dossier numérique)

UE 24 EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : deux dossiers documentaires thématiques à rendre en Histoire et en Géographie

UE 24 EC5 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier numérique en deux parties (Arts plastiques et musique)

UE 26 EC1 et EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier numérique en deux parties

UE 26 EC3 module Développement durable : **les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe**

UE 27 EC1 et EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier numérique et audio

NIVEAU 2 - Parcours Préparatoire au professorat des écoles

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
3	A	UE 31 SCIENCES DE L EDUCATION ET CONNAISSANCE DU SYSTÈME	6											
		EC 1 : EDUCATION	0,5	EvC	100%				2	E+A	1h30	2	E	1h30
		EC 2 : APPRENTISSAGE 1	0,5											
	A	UE 32 LANGAGE ET COMMUNICATION	3											
		LANGAGE DU CORPS			EvC	100%				1	A	1h30	1	A
	B	UE 33 LES FONDAMENTAUX	6											
		EC 1 : FRANCAIS	0,5	EvC	100%	2			1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 2 : MATHS	0,5	EvC	100%	2	E+A		1	E	1h30	1	E	1h30
	B	UE 34 LA POLYVALENCE	6											
		EC 1 : EPS	0,2	EvC	100%	2			1	A		1	A	
		EC 2 : PHILOSOPHIE	0,2	EvC	100%	2			1	E	1h30	1	O	0h45
		EC 3 : HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	0,2	EvC	100%	2	A		1	E	1h	1	E	1h
		EC 4 : SCIENCES ET TECHNOLOGIE	0,2	EvC	100%	2	E	1 h	1	E	1h	1	E	1h
		EC 5 : ARTS PLASTIQUES ET MUSIQUE	0,2	EvC	100%	2	A		1	A		1	A	
	B	UE35 LANGUE VIVANTE	3											
		EC ANGLAIS			EvC	100%				1	E	1h30	1	E
	C	UE 36 PARCOURS PERSONNALISE	3											
		EC 1 : METHODOLOGIE POUR ENTRER DANS LE TRAVAIL UNIVERSITAIRE			EvC	100%	2			2	A		2	A
		EC 2 : MODULE D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE												

C	UE 37 PROFESSIONNALISATION ET STAGE	3												
	EC 1 : ACCOMPAGNEMENT STAGE													
	EC 2 : ANALYSE DE PRATIQUE			EvC	100%	2			1	A		1	A	
	EC 3 : CONFERENCES ET RENCONTRES DE PROFESSIONNELS													
		30												
A	UE 41 SCIENCES DE L'EDUCATION ET CONNAISSANCE DU SYSTÈME EDUC	9												
	EC 1 : HISTOIRE DE L'EDUCATION													
	EC 2 : SOCIOLOGIE ET PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION			EvC	100%				3	2E+1A	1h30	2	E	1h30
	EC 3 : APPRENTISSAGE 2													
A	UE 42 LANGAGE ET COMMUNICATION	6												
	EC 1 : LANGAGE DES REPRESENTATIONS DU MONDE		0,5	EvC	100%	2			1	E	1h30	1	E	1h30
	EC 2 : LANGAGE INFORMATIQUE		0,5	EvC	100%	2			1	E	1h30	1	E	1h30
B	UE 43 LES FONDAMENTAUX	3												
	EC 1 : FRANCAIS		0,5	EvC	100%	2			1	E	1h30	1	E	1h30
	EC 2 : MATHS		0,5	EvC	100%	2	E+A		1	E	1h30	1	E	1h30
B	UE 44 LA POLYVALENCE	6												
	EC 1 : EPS		0,2	EvC	100%	2			1	A		1	A	
	EC 2 : PHILOSOPHIE		0,2	EvC	100%				1	E	1h30	1	O	0h45
	EC 3 : HISTOIRE GEOGRAPHIE		0,2	EvC	100%	2	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
	EC 4 : SCIENCES ET TECHNOLOGIE		0,2	EvC	100%	2	E	1 h	1	E	1h	1	E	1h
	EC 5 : ARTS PLASTIQUES ET MUSIQUE		0,2	EvC	100%	2	A		1	A		1	A	
B	UE 45 LANGUE VIVANTE	3												
	EC ANGLAIS			EvC	100%				1	E	1h30	1	E	1h30
C	UE 47 PROFESSIONNALISATION ET STAGE	3												
	EC 1 : ACCOMPAGNEMENT STAGE													
	EC 2 : ANALYSE DE PRATIQUE													
	EC 3 : CONFERENCES ET RENCONTRES DE PROFESSIONNELS			EvC	100%	2			1	A		1	A	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 31 EC1: nature de l'épreuve "Autre": un devoir numérique Test Moodle réalisé en 1h30 Questionnaire à Choix Multiples et/ou Questions à Réponse Courte

UE 34 EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : deux dossiers documentaires thématiques à rendre en Histoire et en Géographie

UE 34 et 44 EC5 (arts) : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier numérique en deux parties (Arts plastiques et musique)

UE 34 et 44 EPS : Dossier à rendre et épreuve physique

UE 47 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier à rendre

La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

INFORMATIONS GENERALES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible en PASS et Portail Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens du PASS et du Portail Réadaptation" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note zéro comptant dans la moyenne sera donnée.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales (hors UE de préparation à l'oral)

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale conduira à un zéro comptant dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé s'il remplit les conditions de recevabilité.

UE de préparation à l'oral

L'UE de préparation à l'oral se validant par le rendu d'un écrit sur l'ENT, tout manquement à cette obligation conduira à la défaillance en évaluation initiale.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAS-READAPTATION

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
*La **pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en Licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

1^{ER} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

2^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

3^{EME} NIVEAU DE LICENCE

Les maquettes restent inchangées pour les étudiants internationaux aux semestres 5 et 6.

Il est cependant conseillé aux étudiants internationaux de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6.



Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires du Développement Durable. La validation du module permet d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux du Développement Durable
- Aborder les notions de développement durable dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h : 18h Tronc commun + 6h Thématiques Instituts**
- Validation du module par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention de 80 % de réussite.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4-Modalités d'évaluation 2023-2024 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études	Obtention de l'open badge
Licence	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « AJAC en attente de validation du module DD »	Si validé, obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable
LAS et LAS-R	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « AJAC en attente de validation du module DD »	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le Module DD en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			